



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LES PRINCIPES JUSTICE, ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION (JEDI)

1. Principe Général

Notre engagement

Chez Isigny Sainte-Mère, nous affirmons que la Justice, l'Équité, la Diversité et l'Inclusion (JEDI) sont des piliers fondamentaux de notre mission et de notre modèle d'affaires. Nous reconnaissons que la création de valeur durable passe par la promotion active de sociétés plus justes, inclusives et équitables, tant au sein de notre organisation que dans l'ensemble de notre écosystème.

Nous nous engageons à intégrer ces principes dans **l'ensemble de nos activités, décisions stratégiques, politiques internes et relations externes.**

Portée de l'engagement

Cet engagement s'applique :

- À toutes nos **collaboratrices et tous nos collaborateurs**, à chaque niveau de l'organisation
- À nos **pratiques de gouvernance, de recrutement, de développement des talents et de management**

Nos principes d'action

Nous nous engageons à :

1. Justice

- Identifier et corriger les inégalités systémiques susceptibles d'exister dans nos pratiques
- Promouvoir des conditions équitables d'accès aux opportunités économiques et professionnelles



2. Équité

- Garantir des politiques et pratiques justes en matière de rémunération, d'évolution professionnelle et de conditions de travail
- Mettre en place des dispositifs adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chacun

3. Diversité

- Favoriser activement la diversité des profils, des parcours, des expériences et des perspectives

4. Inclusion

- Créer un environnement de travail respectueux, sûr et permettant à chacun de s'exprimer pleinement
 - Cultiver une culture d'écoute, de dialogue et de reconnaissance
-

Gouvernance et responsabilité

La responsabilité de cet engagement est **formellement portée par le Conseil d'Administration et son organe opérationnel : la Direction Générale**, les Directeurs et Directrices Générales des filiales, ainsi que le Directeur Ressources Humaines de Isigny Sainte-Mère.

À ce titre :

- La Direction Générale définit les orientations stratégiques en matière de JEDI
 - Elle veille à l'intégration effective de ces principes dans toutes les politiques de l'entreprise
 - Elle suit régulièrement les indicateurs de performance associés
 - Elle garantit la transparence et la communication des progrès réalisés
-

Mise en œuvre et amélioration continue

Nous nous engageons à :

- Sensibiliser et former régulièrement nos équipes aux principes JEDI
 - Mesurer nos progrès à l'aide d'**indicateurs mesurables** et communiquer sur les progrès obtenus
 - Évaluer et améliorer en continu nos pratiques et encourager le **dialogue avec nos parties prenantes**
-

Conclusion

Par cet engagement, ISIGNY SAINTE-MERE affirme sa volonté d'être un acteur responsable contribuant à une économie plus inclusive, équitable et durable. Nous reconnaissons que ce chemin est évolutif et nous nous engageons à progresser de manière sincère, mesurable et transparente.

Fait à : Isigny Mer

Date : 21 / 06 / 2026

Nom et fonction du signataire : ANDRÉAS GERALD

Signature et cachet : Directeur Général

ISIGNY SAINTE-MERE

2 rue du Dr Boutois - CS 10099

~~14230 ISIGNY-SUR-MER~~

Tel. +33 (0)2 31 51 33 33